

pour premier évêque *saint Crescent*, l'an 63 de notre ère. Ce n'est pas le lieu de discuter l'authenticité de cette origine, elle est possible et ne repose pas sur une légende invraisemblable comme celle qui donne saint Denis l'Aréopagite pour le premier évêque de Paris. Le titre archiépiscopal de Vienne fut réuni à celui de Lyon en 1803. Les prélats qui l'occupèrent n'exercèrent jamais de juridiction réelle résultant de leur titre de primat.

« L'archevêque de Lyon est le seul qui exerce la juridiction de primat sur d'autres métropoles. Cette juridiction connaît des appellations interjetées des sentences ou jugements rendus en l'officialité métropolitaine, et dans les officialités métropolitaines de Paris, Tours et Sens et de leurs vicaires généraux, » — [*Almanach de Lyon*, 1750].